

Objektyp: **BackMatter**

Zeitschrift: **NIKE-Bulletin**

Band (Jahr): **3 (1988)**

Heft 7: **Gazette**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

'ASSOCIATION DE SOUTIEN AU NIKE'

Membres du Comité

Président : M. Anton Keller (AG)
Conseiller national

Vice-Président : M. Claude Lapaire (GE)
Président groupe d'experts du PNR 16

Secrétaire : M. Johannes Fulda (ZH)
Secrétaire générale du conseil des écoles
polytechniques fédérales

Trésorier : M. Heinz Lindenmann (BS)
Directeur adjoint, Banque Populaire Suisse

M. Martin Fröhlich (BE)
Directeur du projet NIKE

NIKE joue la carte de l'information

Que sont les biens culturels?

Les biens culturels englobent la totalité des objets imaginés et créés par l'homme.

Ils peuvent appartenir aussi bien à des privés qu'à des institutions et au grand public.

Les biens culturels sont menacés, et ce pour diverses raisons:

- Notre quotidien est marqué par l'offre toujours croissante de neuf, de fonctionnel, d'utile.
- Notre système d'éducation et de formation de même que les médias ne vouent guère d'attention à la problématique des biens culturels et de leur conservation. Aussi, comment le citoyen y serait-il sensible?
- La valeur, la rareté et la vulnérabilité des biens culturels font de ceux-ci des objets de collection. Toujours davantage des investissements de capitaux, ils sont livrés à la spéculation.

Avons-nous besoin des biens culturels?

Sans ces témoins tangibles de notre histoire culturelle, façonnés par les générations qui nous ont précédé, notre vie serait bien pauvre et terne. Les biens culturels ont de tout temps accompagné l'homme; ils sont indissociables de son histoire. Tels des bornes, ils jalonnent le chemin de notre existence.

Comment conservons-nous nos biens culturels?

Les premières associations à s'être engagées en faveur de la conservation des biens culturels ont été fondées il y a environ cent ans. Avec les organisations de protection de la nature et du

patrimoine elles ont également un droit de codécision lorsqu'il s'agit de jeter les bases légales pertinentes, et elles collaborent à l'aménagement et à la sauvegarde de nos espaces vitaux.

Mais ceci ne suffit pas! L'idée que la protection de notre héritage culturel est l'affaire de tous n'a pas encore fait suffisamment de chemin dans la conscience des gens. Notre société se doit donc de sauver dès aujourd'hui pour le futur les témoins de notre passé.

Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à maintenant?

Afin de promouvoir la sensibilisation du public, le Fonds national suisse a permis, dans le cadre du Programme national de recherche 16 «Méthodes de conservation des biens culturels», la création, début 1986, d'un Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE).

Quels sont les objectifs de NIKE?

NIKE vise avant tout à sensibiliser et à gagner à la cause de la conservation des biens culturels les organes de décision politique, administratifs et économiques. Ses services: récolte, traitement et diffusion d'informations, encadrement et soutien d'actions diverses, coordination et réalisation de conférences, séminaires et autres discussions.

Quel avenir pour NIKE?

Fin 1987, une association de soutien a été fondée dans le but de garantir la survie de NIKE même après l'arrivée à terme du Programme national de recherche 16 à fin 1988.

Les dépenses annuelles seront prises en charge par la Confédération et les cantons d'une part, les milieux économiques privés et les fondations d'autre part.

Que peut faire NIKE pour vous?

En tant que service public dans le domaine de la conservation des biens culturels, NIKE peut vous mettre en rapport avec les organismes compétents, les organisations et associations spécialisées ainsi qu'avec les médias. En outre, son bulletin trimestriel fournit des informations utiles sur les congrès et les conférences, les nouvelles publications et, en général, les nouveautés dans le domaine.

Si vous désirez en savoir davantage sur NIKE et ses buts, ou si vous voulez apporter votre soutien à ses activités, téléphonez ou écrivez-nous.